

**Implantation et exploitation d’un site d’étang de pêche commercial ou d’un site aquacole**

Article 159 du *Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement*

Formulaire d’activité – AM159

Renseignements

Portée du formulaire

Ce formulaire vise une nouvelle demande d’autorisation ou une modification d’autorisation touchant les activités d’implantation et l’exploitation d’un site d’étang de pêche'?' commercial ou d’un site aquacole'?' assujetties à une autorisation en vertu du paragraphe 10 du premier alinéa de l’article 22 de la *Loi sur la qualité de l’environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), ci-après appelée la LQE.

Un site aquacole est un lieu situé en milieu aquatique ou terrestre sur lequel sont menées des activités de culture, d’élevage ou de reproduction d’organismes aquatiques, notamment les poissons, les amphibiens, les échinodermes, les mollusques, les crustacés et les végétaux aquatiques, en vue de la consommation ou de l’ensemencement (exemples : la conchyliculture, la pisciculture et l’algoculture).

Un site d’étang de pêche est un lieu comportant une ou plusieurs unités, fermées de tous les côtés de façon à garder le poisson captif, contenant exclusivement des poissons d’élevage, utilisé pour la pêche récréative et n’ayant pas pour objectif d’engraisser du poisson.

Fournir les renseignements demandés

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d’indication contraire. **Les réponses à fournir visent uniquement les activités décrites dans la portée de ce formulaire.**

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la présente demande, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

Notes :

* Les cases à cocher grisées ☐ R ☐ NR ☐ SO, figurant à l’extrémité droite des questions, sont réservées au ministère.
* Les termes suivis du point d’interrogation '**?**' sont définis dans le lexique situé à la fin du formulaire.

Consignes particulières

Si le projet inclut d’autres activités visées par une autorisation ministérielle, les formulaires spécifiques à ces activités doivent être utilisés. Un document pour le secteur aquacole est disponible sur la page Web [Formulaires pour déposer une demande - Aquaculture](https://www.environnement.gouv.qc.ca/milieu_agri/aquacole/formulaires.htm). Il dresse la liste des formulaires susceptibles d’être exigés selon les activités prévues et leurs impacts appréhendés.

Références

Loi et règlement liés au présent formulaire

Site Web du Gouvernement du Québec – [Lois et règlements du ministère](https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/environnement/lois-et-reglements), plus précisément :

* Loi sur la qualité de l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2) – ci-après appelée la LQE
* Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) – ci-après appelé le REAFIE

Documents de soutien, guides et outils de référence

Site Web du ministère – [Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement (REAFIE)](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/index.htm), plus précisément :

* Cahier explicatif – Le REAFIE : Sites d’étangs de pêche et sites aquacoles
* Cahier explicatif – Le REAFIE : Gestion des matières résiduelles – Installations de valorisation (pour des activités de compostage ou de biométhanisation)
* Guide de référence du REAFIE

Site Web du ministère – [Cadre réglementaire - Aquaculture](https://www.environnement.gouv.qc.ca/milieu_agri/aquacole/cadre-reglement.htm)

Site Web du ministère – [Formulaires pour déposer une demande - Aquaculture](https://www.environnement.gouv.qc.ca/milieu_agri/aquacole/formulaires.htm), plus précisément :

* Formulaire de demande d’objectifs environnementaux (OER)
* Document récapitulatif

Site Web du ministère – [Impact des activités aquacoles sur l’environnement - Aquaculture](https://www.environnement.gouv.qc.ca/milieu_agri/aquacole/index.htm)

Site Web du ministère – [Autres mesures d’encadrement - Aquaculture](https://www.environnement.gouv.qc.ca/milieu_agri/aquacole/mesures-encadrement.htm)

1. Type de demande

1.1 La demande vise-t-elle la modification d’une autorisation ministérielle existante (art. 29 REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Par exemple :

* l’augmentation de la production d’organismes aquatiques;
* l’ajout ou la modification d’une installation d’élevage.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.

1.2 Décrivez en détail le changement qui requiert une modification de l’autorisation, son contexte et son impact sur l’autorisation à modifier, et ce, à l’égard de l’activité concernée par la présente demande (art. 29(3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Cette description doit permettre de bien comprendre la demande de modification.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

Consignes pour remplir la suite du formulaire

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à ajouter une nouvelle activité** assujettie à une autorisation en vertu de l’article 22 de la LQE, vous devez remplir le présent formulaire dans son intégralité (art. 30 al. 2 LQE).

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à changer une activité autorisée**, vous devez remplir uniquement les questions concernées par la modification et fournir toute information demandée dans le formulaire qui n’a pas déjà été transmise ou qui nécessite une mise à jour (art. 30 al. 3 LQE). Toutefois, la section **Impacts sur l’environnement** est à remplir dans tous les cas de modifications.

1. Description de l’activité
	1. Nature de l’activité

2.1.1 Décrivez l’activité d’implantation et d’exploitation d’un site d’étang de pêche'?' commercial ou d’un site aquacole'?' visée par la demande (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’information à fournir :

* le contexte;
* la description des principales activités;
* les types d’organismes aquatiques produits;
* l’objectif visé par l’installation (ensemencement, à des fins de consommation, pêche en étang, revente à un tiers, etc.).

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.1.2 Un document technique rédigé par un consultant ou par le ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec (MAPAQ) a-t-il été produit pour décrire cette activité (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.2.

2.1.3 Pour faciliter l’analyse de la demande, il est recommandé de joindre le document technique ou tout autre document descriptif à la présente demande pour pouvoir y référer dans les réponses données. *(Facultatif)*

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

* 1. Construction et aménagement du site

2.2.1 L’activité visée par la demande comprend-elle des travaux de construction ou d’aménagement requis pour l’exploitation de l’installation (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Par exemple, l’implantation de bassins, d’étangs, d’un bâtiment servant à la production ou de nouveaux équipements dans une installation existante.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la question 2.2.3.

2.2.2 Fournissez les plans et devis'?' des installations concernées (art. 160(1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Consultez les notes explicatives de l’article 3 du *Guide de référence du REAFIE* pour plus de détails concernant les plans et devis.

Exemples d’installations concernées :

* les bâtiments, les installations, les ouvrages et les aménagements à mettre en place ou à modifier aux fins de l’activité;
* les appareils et les équipements qui ont été conçus ou dimensionnés aux fins de l’activité;
* les aménagements particuliers ou zones d’intervention nécessitant la conception d’un ingénieur;
* les systèmes de gestion des eaux incluant leurs profils et leurs diverses composantes.

Notez que :

* Les plans et devis doivent permettre de localiser les uns par rapport aux autres, tous les équipements, appareils ou ouvrages connexes faisant partie de l’installation. Ainsi, on y retrouve leur emplacement, leurs dimensions et leur élévation ainsi que la tuyauterie, l’instrumentation, la manutention et les autres caractéristiques nécessaires à la compréhension des travaux proposés.
* Il est recommandé de joindre à la présente demande les fiches techniques des appareils et des équipements afin d’en faciliter l’analyse.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

2.2.3 L’activité visée par la demande prévoit-elle l’utilisation d’installations existantes (art. 17 al. 1 (3) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.3.

2.2.4 Fournissez un relevé signé par un ingénieur présentant les installations qui sont utilisées et, parmi celles-ci, celles qui sont modifiées (art. 160(1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Ce relevé doit présenter les installations existantes (inventaires) incluant notamment, si possible, les mêmes éléments que ceux précisés pour les plans et devis.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

* 1. Description des équipements

2.3.1 Décrivez les unités ou structures d’élevage, d’alevinage, de culture, de pêche, de classement, de préparation ou de dépuration (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemple d’information à fournir pour ces unités ou structures :

* le type, l’utilisation, si elle est déjà existante ou à ajouter dans le cadre de cette demande, le nombre, les dimensions, le volume de contention, les matériaux utilisés;
* dans le cas d’un étang, la profondeur, le volume ainsi qu’un descriptif des berges (pente, type de stabilisation, etc.);
* dans le cas d’une structure, la longueur, la profondeur d’installation et la superficie occupée.

Il est recommandé de présenter l’information sous la forme d’un tableau lorsque plusieurs unités ou structures sont à décrire.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.3.2 Dans le tableau ci-dessous, décrivez les équipements utilisés dans le cadre de l’activité (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Par exemple : équipements de sédimentation ou de filtration, équipements de chaulage, dégazeurs, biofiltres, équipements de mesure de débits d’eau, etc.

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nom de l’équipement** | **Activité ou procédé lié** | **Nombres d’unités** | **Capacité ou taux de chacune des unités**(Le cas échéant, précisez l’unité de mesure.) | **Description de l’équipement**(Le cas échéant, indiquez le nom du document et la section où retrouver l’information dans la fiche ou autre document technique.) | **Mesures d’atténuation, le cas échéant)**(ex. : doubles parois, bacs de rétention, alarmes) | **Code d’identification sur le plan, le cas échéant** |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

* 1. Description de la production et de l’inventaire

2.4.1 Dans le tableau ci-dessous, décrivez la production d’organismes aquatiques pour chaque espèce (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

La production annuelle inclut la vente, la mortalité ainsi que la prédation et exclut les achats (ex. : alevins).

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nom de l’espèce** | **Souche, le cas échéant** | **Description de l’entrée annuelle**(ex. : nombre, taille et poids moyen unitaire) | **Durée du cycle de production**(Précisez l’unité de mesure.) | **Pertes annuelles par mortalité et prédation**(kg/an) | **Description de la vente annuelle, le cas échéant**(ex. : nombre, taille et poids moyen unitaire) | **Destinataire, le cas échéant**(ex. : ensemencement, à des fins de consommation, pêche en étang, revente à un tiers et autres débouchés) | **Production maximale annuelle**(tonne métrique/an) |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas |

2.4.2 Dans le tableau ci-dessous, indiquez l’inventaire total à la fin du mois selon le mode de gestion prévu (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| **Inventaire total de poissons ou d’organismes aquatiques à la fin du mois**(kg/mois) (projeté) |
| **Nom de l’espèce** | **Janvier** | **Février** | **Mars** | **Avril** | **Mai** | **Juin** | **Juillet** | **Août** | **Septembre** | **Octobre** | **Novembre** | **Décembre** |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes.* | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| **Total** | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

* 1. Régie alimentaire et intrants

2.5.1 L’activité requiert-elle un apport de nourriture ou de fertilisants extérieur (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Par exemple : moulée pour poissons, engrais et autres fertilisants pour des végétaux aquatiques, des proies, etc.

Si les organismes obtiennent leur apport naturellement dans la colonne d’eau sans ajout, répondez « Ne s’applique pas ».

|  |
| --- |
| [ ]  Oui [ ]  Non [ ]  Ne s’applique pas |

Si vous avez répondu Non ou Ne s’applique pas, passez à la question 2.5.4.

2.5.2 Dans le tableau ci-dessous, détaillez le type et la description des aliments ou des fertilisants visés (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemple d’information à inscrire dans la colonne description :

* Moulée commerciale : fournir la composition moyenne sur base humide (minimalement % protéines, % lipides, % phosphore total), le calibre, la spécialité (ex. : formulation pour géniteur);
* Fertilisants : fournir la composition moyenne sur base humide (minimalement % azote, % phosphore total), le type (ex. : chimiques ou organiques);
* Autre type d’intrant : décrire sa nature, sa présentation et sa composition.

Notez que pour faciliter l’analyse de la demande, il est recommandé de fournir les fiches techniques des différents aliments ou fertilisants utilisés.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Liste des intrants (aliments ou fertilisants)** | **Description** | **Fiche technique, le cas échéant** |
| *Saisissez les informations.* | *Saisissez les informations.* | *Saisissez les informations.* |
| ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes.* | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.5.3 Dans le tableau ci-dessous, décrivez la quantité d’aliments ou de fertilisants distribuée par mois pour chacune des espèces du site (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |  |
| --- | --- |
| **Quantité d’aliments ou de fertilisants par mois**(Précisez les unités.) | **Quantité par année** (kg/an) |
| **Nom de l’espèce** | **Janvier** | **Février** | **Mars** | **Avril** | **Mai** | **Juin** | **Juillet** | **Août** | **Septembre** | **Octobre** | **Novembre** | **Décembre** |  |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes.* | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| **Total** | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.5.4 Décrivez les intrants liés à la production, autres que la nourriture ou les fertilisants, utilisés sur le site pouvant affecter la qualité de l’eau (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Par exemple, l’ajout de désinfectants, de sels et minéraux, etc.

Si les fiches de données de sécurité de produit (FDS) permettant de décrire la composition des intrants sont disponibles, il est recommandé de les joindre à la présente demande afin d’en faciliter l’analyse.

Notez que la description des produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux usées est demandée dans le formulaire d’activité ***AM204 – Appareil ou équipement destiné à traiter les eaux usées ou contaminées*** et ne doit pas être détaillée dans cette question.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Intrant**(Utilisez une ligne par intrant.) | **But de son utilisation**(Le cas échéant, indiquez le nom du document et la section où se retrouve l’information dans la FDS.) | **Quantité maximale utilisée par année**(Précisez les unités.) | **Mode d’entreposage** |
| *Saisissez les informations.* | *Saisissez les informations.* | *Saisissez les informations.* | *Saisissez les informations.* |
| ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes.* | ... | ... | ... |

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas (aucun intrant) |

* 1. Caractéristiques techniques et opérationnelles

2.6.1 Décrivez les caractéristiques de la régie d’élevage ou de culture des organismes (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’information à fournir :

* les étapes de l’élevage ou de la culture d’organismes;
* le nombre de lots démarrés par année;
* le maintien de reproducteurs sur le site;
* la gestion des installations et la surveillance réalisée;
* les activités d’entretien et de surveillance des équipements liés à la production;
* tout autre renseignement pertinent.

Pour faciliter l’analyse de la demande, il est recommandé de joindre un schéma ou tout autre document pouvant contribuer à cette description. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas |

2.6.2 Décrivez les mesures de contrôle de la prédation sur le site ainsi que les risques de l’échappement des organismes vers le milieu naturel (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemple d’information à fournir :

* la localisation et les spécifications des moyens utilisés (ex. : grillage);
* le contrôle des espèces nuisibles à proximité (ex. : utilisation de bruit, de filets ou de cordes antiprédateurs).

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas |

* 1. Gestion des eaux aquacoles

2.7.1 Fournissez un schéma d’écoulement des eaux nécessaires à la réalisation de l’activité, de l’approvisionnement jusqu’à l’effluent (art. 160(2) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’information à inclure au schéma :

* un plan d’ensemble du site (vu du dessus) pour la situation projetée, incluant les propositions de modification ainsi que, le cas échéant, pour la situation actuelle (site existant);
* les approvisionnements en eau;
* les unités d’élevage, de pêche, de classement, de préparation, etc.;
* l’emplacement des systèmes de traitement;
* les débits maximaux (m3/h) et le cheminement de toutes les conduites d’eaux et de boues dans le site aquacole'?';
* le sens d’écoulement;
* le type d’écoulement entre les unités (pompé ou gravitaire);
* les appareils, les équipements et les ouvrages de traitement et d’entreposage;
* les débits minimum, régulier et maximal (m3/h) des eaux envoyées aux installations de traitement des eaux usées et des eaux rejetées suite au traitement;
* les systèmes de mesure de débits;
* les effluents et les milieux récepteurs;
* toute autre information pertinente.

Au besoin, joignez des schémas séparés pour présenter l’écoulement des eaux pour les systèmes de recirculation'?' et les systèmes de traitement.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas, *Justifiez* |

2.7.2 Les unités d’élevage, de culture ou de pêche sont-elles alimentées en totalité ou en partie par des eaux recirculées (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Par exemple, une réintroduction (ex. : par pompage) d’une partie ou de la totalité du débit déjà utilisé dans des unités d’élevage vers une portion antérieure d’un circuit d’eau (aval vers amont) à la suite de son passage dans un système de traitement pour maintenir une bonne qualité d’eau.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la question 2.7.4.

2.7.3 Décrivez le système de recirculation'?' des eaux en fournissant les informations suivantes (art. 17 al. 1 (1) REAFIE) :

[ ] R [ ] NR [ ] SO

* le point de départ de la recirculation (emplacement de la reprise de l’eau);
* les équipements de la boucle de recirculation (biofiltration, UV, ozone, colonne de dégazage);
* le point de réintroduction de l’eau dans le site (numéro de l’unité tel qu’indiqué sur les plans);
* la quantité d’eau neuve requise par rapport à la production (kg de production par m³/h d’eau neuve ou m³/h d’eau neuve par kg de production);
* le ou les débits de recirculation et leur modulation (m³/h).

Notez que les équipements de traitement des eaux utilisés dans le système de recirculation assujettis à une autorisation ministérielle sont visés par le formulaire d’activité ***AM204 – Appareil ou équipement destiné à traiter les eaux usées ou contaminées.***

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.7.4 La présente demande vise-t-elle également l’installation et/ou l’exploitation d’un système de traitement des eaux usées générées par le site aquacole'?' ou par le site d’étang de pêche'?' assujetti à une autorisation en vertu de la deuxième partie du paragraphe 3 du premier alinéa de l’article 22 de la LQE (art. 204 REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de systèmes de traitement visés :

* les bassins et les étangs de sédimentation;
* les filtres;
* les systèmes de traitement chimique;
* un flottateur à air dissous.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non, *justifiez* |

Si vous avez répondu Oui, le formulaire d’activité **AM204 – Appareil ou équipement destiné à traiter les eaux usées ou contaminées** doit être rempli pour cette activité. Un rapport technique est exigé (art. 205(2) REAFIE) dans ce formulaire.

Exemples d’information à inclure dans ce rapport pour un système de traitement en lien avec l’exploitation d’un site aquacole :

* le taux d’enlèvement :
* des matières en suspension (MES),
* du phosphore total en distinguant au besoin la fraction dissoute de celle particulaire,
* de l’azote ammoniacal total,
* de tout autre contaminant rejeté par les systèmes de traitement;
* les hypothèses de calcul :
* le taux de conversion moyen (kg d’aliment/kg d’animal),
* le pourcentage moyen de phosphore total dans l’aliment sur base humide,
* le pourcentage moyen de phosphore dans l’animal (% du poids vif),
* le pourcentage moyen de protéines sur base humide dans l’aliment,
* le phosphore particulaire associé aux MES récupérées,
* le phosphore en provenance des rejets bruts des organismes,
* le taux de solubilisation du phosphore particulaire en phosphore dissous (%),
* les autres sources de phosphore,
* le taux de rejet de phosphore au milieu récepteur en kilogrammes de phosphore total par tonne de production annuelle,
* la quantité d’azote ammoniacal totale (NH3+, NH4+) produite, le cas échéant,
* des précisions sur certains contaminants rejetés,
* toute autre information pertinente.

2.7.5 Des eaux non traitées sont-elles rejetées directement dans l’environnement'?' (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples :

* le rejet d’eau claire lors de l’entretien d’équipements ou d’installations;
* le rejet d’un trop-plein;
* le rejet lors d’opérations de nettoyage;
* une conduite de contournement temporaire ou permanente.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.8.

2.7.6 Décrivez les rejets et les équipements utilisés en fournissant les informations suivantes pour chacun des rejets (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE) :

[ ] R [ ] NR [ ] SO

* l’identification de l’équipement produisant le rejet (trop-plein, conduites de contournement, etc.);
* l’emplacement du point de départ et d’arrivée du rejet d’eaux non traitées;
* la durée maximale prévue du rejet (heures ou jours);
* le débit maximal prévu;
* l’identification des contaminants'?' prévus, leurs charges maximales et leurs concentrations maximales;
* le type ou le nom du milieu récepteur;
* une justification du rejet d’eaux usées non traitées;
* toute autre information pertinente.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Gestion des boues aquacoles

2.8.1 Les boues sont-elles récupérées, traitées et/ou accumulées (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ]  Oui [ ]  Non [ ]  Ne s’applique pas |

Si vous avez répondu Non ou Ne s’applique pas, passez à la section 2.9.

2.8.2 Décrivez la gestion des boues aquacoles (art. 17 al. 1 (3) et (4) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de description à inclure :

* la provenance des boues;
* le schéma de procédé de la gestion des boues illustrant les diverses composantes du système (ex. : presse, procédé de déshydratation et d’épaississement, traitement chimique ou biologique);
* les additifs ajoutés aux boues (ex. : pierre à chaux, amendements calciques ou magnésiens, coagulants, floculants);
* la méthode de récupération des boues (ex. : pompage, purge);
* la méthode et la fréquence de nettoyage, de vidange, de récupération des boues et de maintien de l’ensemble du système, en distinguant celles appliquées pour les unités d’élevage, de garde et les équipements de traitement.

Pour faciliter l’analyse de la demande, il est recommandé de joindre les fiches techniques des équipements du système. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.8.3 Décrivez les équipements et la gestion reliés à l’accumulation des boues et leur entretien (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de description à inclure :

* la provenance des différentes boues entreposées;
* les caractéristiques des bassins d’accumulation utilisés (ex. : volume de contention, matériel);
* le type et l’étanchéité de l’ouvrage de stockage (ex. : ouvrage de stockage étanche, lagune en sol non étanche, amas au sol ou au champ non étanche);
* la période d’utilisation;
* le mode de gestion;
* la fréquence de nettoyage.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas |

2.8.4 Décrivez le volume de boues généré annuellement ainsi que le mode de disposition de ces matières (art. 17 al. 1 (4) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de disposition :

* un épandage agricole sur un lieu d’élevage ou d’épandage;
* un épandage forestier;
* le compostage;
* la biométhanisation.

Notez que le compostage, la biométhanisation ou l’épandage des boues ne sont pas concernés par le présent formulaire. Ces activités sont soit admissibles à une déclaration de conformité, soit assujetties à une autorisation. Le *Cahier explicatif – Le REAFIE : Gestion des matières résiduelles – Installations de valorisation* et le *Cahier explicatif – Le REAFIE : Sites d’étangs de pêche et sites aquacoles* offrent un complément d’information à ce sujet.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Autres activités sur le site d’étang de pêche commercial ou sur le site aquacole

2.9.1 Le projet implique-t-il d’autres activités (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples :

* un service d’éviscération pour les poissons pêchés sur le site d’étang de pêche'?';
* des activités de transformation ou de préparation d’organismes aquatiques en produits de consommation.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la question 2.9.3.

2.9.2 Décrivez sommairement les autres activités (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Notez que le formulaire d’activité ***AM-LQE22-al.2a – Activité susceptible d’entrainer un rejet de contaminants ou une modification de la qualité de l’environnement : agroalimentaire*** (art. 22 al. 2 LQE) doit être utilisé pour décrire les activités agroalimentaires assujetties à une autorisation en vertu du deuxième alinéa de l’article 22 de la LQE.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.9.3 Décrivez toute matière résiduelle générée autre que les boues aquacoles et celles présentes dans les eaux usées en précisant le volume et le mode de disposition (art. 17 al. 1 (4) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples :

* des poissons, des végétaux ou autres organismes morts;
* des viscères ou autres résidus organiques.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas |

* 1. Mesures limitant les impacts sur l’environnement

2.10.1 Décrivez les mesures appliquées et/ou les choix retenus permettant d’éviter ou de minimiser les impacts de l’activité visée par la demande sur l’environnement'?' (art. 17 et 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de précisions à fournir :

* le choix d’emplacement pour éviter un ou des milieux sensibles (par exemple, éviter le rejet d’effluent dans un petit cours d’eau);
* le choix d’une nourriture ou d’un fertilisant plus faible en azote ou en phosphore;
* le procédé utilisé;
* la technologie de traitement;
* la stabilisation des berges;
* le mode d’exploitation.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas, *justifiez* |

* 1. Modalités et calendrier de réalisation

2.11.1 Dans le tableau ci-dessous, indiquez les dates de début et de fin, ou la durée, des différentes étapes de réalisation de l’activité (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’étape de réalisation de l’activité :

* les étapes préalables comme le déboisement et la construction de bâtiments;
* les étapes d’aménagement et d’installation des systèmes d’élevage, de garde ou de culture;
* les étapes d’aménagement et d’installation des systèmes de traitement;
* les étapes de mise en service des différents systèmes;
* l’exploitation de l’activité;
* la date de fin de l’exploitation de l’activité, le cas échéant;
* la date de restauration complète, le cas échéant, ou le délai à prévoir pour réaliser la restauration complète après la cessation de l’activité.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Étapes de réalisation** | **Date de début** | **Date de fin** | **Durée** |
| *Saisissez les informations.* | *Sélectionnez la date.* | *Sélectionnez la date*. | *Précisez la durée.* |
| ... | *..*. | *..*. | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | *..*. | *..*. | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

* 1. Cessation de l’activité et remise en état des lieux

2.12.1 Décrivez les modalités et les étapes de la remise en état des lieux effectuée à la cessation de l’exploitation, incluant un échéancier des travaux (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Consultez l’article 31.0.5 de la LQE pour connaitre les obligations légales applicables à la cessation de l’exploitation d’un site d’étang de pêche commercial ou d’un site aquacole (annexe II (9) REAFIE).

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Localisation des activités
	1. Plan de localisation et données géospatiales

3.1.1 En complément des informations demandées dans le formulaire général *AM16b –* *Description du projet* ou *AM27b – Description du projet modifié* concernant le plan de localisation, indiquez dans ce plan l’emplacement des éléments suivants (art. 17 al. 2 (1) et (2) REAFIE) :

[ ] R [ ] NR [ ] SO

* les zones d’intervention :
* les aires de chaque activité (ex. : les bâtiments, les unités et structures d’élevage ou de culture, de pêche, de classement ou de préparation, les systèmes de traitement des eaux),
* les aires d’entreposage, de chargement et de déchargement (ex. : bassins de boues),
* toute autre information pertinente;
* les points de rejet des effluents d’eaux traitées ainsi que tout rejet dans l’environnement'?' d’eaux non traitées;
* les milieux récepteurs des rejets;
* les sources d’approvisionnement en eau de l’installation et celles à proximité du site.

**Les éléments localisés sur le plan doivent correspondre à la réalité (dimensions et localisation).**

Selon le projet, plus d’un plan de localisation peut être fourni.

Les formats de fichiers acceptés sont JPEG et PDF.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

3.1.2 Fournissez les données géospatiales des éléments suivants (art. 17 al. 2 (1) et (2) REAFIE) :

[ ] R [ ] NR [ ] SO

* le point de rejet de chaque effluent;
* les points de mesure ou d’échantillonnage.

Les données peuvent être fournies selon l’une ou l’autre des méthodes suivantes :

* un fichier dans un des formats acceptés : KML, GPX ou Shapefile (incluant SHP, SHX, DBF et PRJ); ou
* les coordonnées géographiques en degrés décimaux conformes au système géodésique NAD83, ayant au moins six chiffres après la virgule (ex. : 45,657812).

Notez que les éléments cités ci-dessus doivent être indiqués sur le plan de localisation et que les informations indiquées sur le plan ont préséance sur les données géospatiales. Les informations fournies doivent avoir une précision de 5 mètres ou moins.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas |

1. Impacts sur l’environnement

Conformément à l’article 18 du REAFIE, il est de votre responsabilité d’informer le ministère des impacts potentiels cumulés de toutes les activités du projet.

Formulaires d’impacts

Les renseignements sur les impacts doivent être déclarés dans des formulaires distincts, appelés « formulaires d’impacts », lesquels permettent de fournir les informations obligatoires prévues à l’article 18 du REAFIE lors du dépôt d’une demande. Vous devez y décrire notamment les impacts anticipés ainsi que les mesures d’atténuation, de surveillance et de suivi pour les activités concernées par la demande présentée.

Les formulaires d’impacts applicables au projet doivent être cochés dans le formulaire général ***AM16c – Identification des activités et des impacts*** ou ***AM27c – Identification des activités et des impacts du projet modifié***.

Chaque activité composant un projet peut avoir des impacts sur la qualité de l’environnement'?' et ces impacts peuvent être distincts ou communs à d’autres activités d’un même projet. Il est donc important de considérer l’ensemble du projet avant de remplir un formulaire d’impacts et de ne remplir qu’un seul formulaire d’impacts par type d’impact.

La section qui suit identifie les principaux formulaires d’impacts à remplir pour le projet. Selon les particularités du projet et des activités qui le composent, il est possible que d’autres formulaires d’impacts que ceux listés ci-dessous soient requis.

* 1. Bruit

4.1.1 Les activités d’implantation et d’exploitation d’un site d’étang de pêche'?' commercial ou d’un site aquacole'?' sont-elles susceptibles de générer du bruit pouvant causer des nuisances (art. 18 REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de source de bruit à déclarer dans le formulaire d’impacts ***AM18a – Bruit*** :

* les opérations d’entreposage et de transbordement de matières;
* les équipements de ventilation, de compresseurs et d’aération.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 4.2.

4.1.2 Fournissez le formulaire d’impacts *AM18a – Bruit* (art. 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18a – Bruit*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Eaux de surface, eaux souterraines et sols

4.2.1 Les activités d’implantation et d’exploitation d’un site d’étang de pêche'?' commercial ou d’un site aquacole'?' sont susceptibles d’avoir un impact sur les eaux de surface, les eaux souterraines et les sols. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impacts *AM18b – Eaux de surface, eaux souterraines et sols* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de source de contaminant susceptible de générer les impacts à déclarer dans le formulaire d’impacts ***AM18b – Eaux de surface, eaux souterraines et sols*** :

* le stockage de boues ou de matières lixiviables;
* les risques de déversements accidentels d’hydrocarbures;
* la modification du drainage des eaux de surface;
* la mise à nu de sols pouvant émettre des matières en suspension dans les eaux de surface;
* les rejets d’organismes aquatiques directement dans un milieu naturel.

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18b – Eaux de surface, eaux souterraines et sols*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Rejets atmosphériques

4.3.1 Les activités d’implantation et d’exploitation d’un site d’étang de pêche'?' commercial ou d’un site aquacole'?' sont-elles susceptibles d’émettre des rejets dans l’atmosphère'?' (art. 18 REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de source d’émissions atmosphériques à déclarer dans le formulaire d’impacts ***AM18c –*** ***Rejets atmosphériques*** :

* la gestion des boues causant des odeurs nuisibles sur le site;
* les émissions de poussières.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 4.4.

4.3.2 Fournissez le formulaire d’impacts *AM18c –* *Rejets atmosphériques* (art. 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18c – Rejets atmosphériques*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Rejets d’un effluent (eau)

4.4.1 L’activité du site d’étang de pêche'?' commercial ou du site aquacole'?' génère-t-elle le rejet d’un effluent, soit un rejet d’eau dans l’environnement\*, dans un système d’égout'?' ou hors du site (art. 18 REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de rejet d’eau à déclarer dans le formulaire d’impacts ***AM18d – Rejets d’un effluent (eau)*** :

* le rejet d’un système de traitement;
* le rejet d’eau aquacole directement dans l’environnement'?' (ex. : conduite de contournement ou trop-plein);
* le rejet d’eau aquacole à la sortie du système de traitement.

\* Par « rejet d’eau dans l’environnement », on entend tout rejet dans un milieu naturel, un système de gestion des eaux pluviales'?', un fossé, un cours d’eau, un lac, le sol, incluant l’infiltration et le ruissellement sur le sol.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas |

Si vous avez répondu Non ou Ne s’applique pas, passez à la section 4.5.

4.4.2 Fournissez le formulaire d’impacts *AM18d – Rejets d’un effluent (eau)* (art. 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Selon le type d’activité, il est possible que des objectifs environnementaux de rejet (OER) soient définis pour certains rejets dans l’environnement. Veillez à présenter une demande d’OER au ministère avant de déposer votre demande d’autorisation ou de modification d’autorisation afin de connaitre ces OER ou d’obtenir un avis environnemental sur les rejets.

Notez qu’un programme de suivi de la qualité des eaux de l’effluent peut être exigé. Ce programme comprend le prélèvement et l’analyse périodique d’échantillons, la transmission des résultats d’analyse ainsi que les données de la production au ministère.

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18d – Rejets d’un effluent (eau)*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Autres impacts environnementaux

4.5.1 Les activités d’implantation et d’exploitation d’un site d’étang de pêche'?' commercial ou d’un site aquacole'?' sont susceptibles de générer d’autres impacts environnementaux que ceux listés précédemment. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impacts *AM18e – Autres impacts environnementaux* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’autre impact à déclarer dans ce formulaire :

* le risque de propagation de maladies dans les populations indigènes;
* les perturbations de la faune et de la flore;
* la détérioration de l’habitat d’une espèce vivante;
* la présence de nuisances sur le site (vermine, etc.);
* les impacts sociaux, incluant la consultation autochtone;
* le risque de propagation d’espèces envahissantes.

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18e – Autres impacts environnementaux*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Mesures d’entretien, de surveillance et de suivi

4.6.1 Décrivez toute autre mesure d’entretien, de surveillance et de suivi qui n’est pas décrite dans les formulaires d’impacts (art. 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples :

* la tenue d’un registre de gestion et d’opération (production, alimentation, débit, boues, opération du système de traitement, produits chimiques et prophylactiques);
* un programme d’entretien et d’inspection;
* un programme de contrôle et de surveillance;
* un programme d’échantillonnage et d’analyse.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas (aucune autre mesure) |

1. Informations complémentaires

Selon les activités composant le projet, des informations complémentaires peuvent être nécessaires pour bien analyser la demande.

5.1 Fournissez tout autre renseignement ou tout autre document permettant de compléter la demande. *(Facultatif)*

Exemples :

* des photographies de l’état du site;
* les inventaires spécifiques à une espèce.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Services de professionnels ou d’autres personnes compétentes

6.1 Les services d’un professionnel'?' ou d’une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire (art. 16 al. 1 (3) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, vous avez complété le présent formulaire.

6.2 Joignez un formulaire de déclaration *AM16d – Déclaration du professionnel ou autre personne compétente* pour chaque professionnel'?' ou personne compétente concerné (art. 16 al. 1 (3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

Lexique

**contaminant**: une matière solide, liquide ou gazeuse, un micro-organisme, un son, une vibration, un rayonnement, une chaleur, une odeur, une radiation ou toute combinaison de l’un ou l’autre susceptible d’altérer de quelque manière la qualité de l’environnement (art. 1 LQE).

**environnement**: l’eau, l’atmosphère et le sol ou toute combinaison de l’un ou l’autre ou, d’une manière générale, le milieu ambiant avec lequel les espèces vivantes entretiennent des relations dynamiques (art. 1 LQE).

**plans et devis**: documents d’ingénierie signés et scellés par un ingénieur (art. 3 REAFIE). Ces plans sont une représentation graphique d’une conception en ingénierie **à mettre en place ou à modifier** dans le cadre de la demande. Ils sont accompagnés d’un ou de plusieurs devis les explicitant et reprenant les spécifications techniques et les détails des éléments composant l’ouvrage. Le devis permet d’éviter de surcharger les plans. Il est en quelque sorte la description qualitative écrite et détaillée des matériaux, équipements, systèmes, spécifications techniques et autres caractéristiques du mandat ou du projet. Pour des projets simples, il est possible que le devis puisse être intégré directement dans le plan. Les plans et devis demandés dans le cadre d’une demande d’autorisation ministérielle sont ceux en lien avec une notion de protection de l’environnement, des espèces vivantes et des biens (*Guide de référence du REAFIE*).

**professionnel**: professionnel au sens de l’article 1 du *Code des professions* (chapitre C-26); est également assimilée à un professionnel toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité réservée aux membres de cet ordre (art. 3 REAFIE).

**recirculation** : réintroduction d’une partie ou de la totalité du débit déjà utilisé dans des unités d’élevage ou de pêche vers une portion antérieure d’un circuit d’eau (aval vers amont) à la suite de son passage dans un système de traitement pour maintenir une bonne qualité de l’eau.

**site aquacole**: lieu situé en milieu aquatique ou terrestre dans lequel sont menées des activités de culture, d’élevage ou de reproduction d’organismes aquatiques, notamment les poissons, les amphibiens, les échinodermes, les mollusques, les crustacés et les végétaux aquatiques, en vue de la consommation ou de l’ensemencement (art. 3 REAFIE).

**site d’étang de pêche**: lieu comportant une ou plusieurs unités, fermées de tous côtés de façon à garder le poisson captif, contenant exclusivement des poissons d’élevage, n’ayant pas pour objectif d’engraisser du poisson et utilisé pour la pêche récréative (art. 3 REAFIE).

**système de gestion des eaux pluviales**: tout ouvrage d’origine anthropique utilisé pour la collecte, l’entreposage, le transport ou le traitement des eaux pluviales, y compris un fossé, à l’exception (art. 3 REAFIE) :

* d’un système d’égout;
* d’une canalisation desservant un seul bâtiment, raccordée à un système de gestion des eaux pluviales, située à l’intérieur de la limite de propriété de ce bâtiment;
* d’un équipement ou d’un dispositif destiné à traiter des eaux autres que pluviales.

**système d’égout**: tout ouvrage utilisé pour la collecte, l’entreposage, le transport ou le traitement des eaux usées, en tout ou en partie d’origine domestique, avant leur rejet dans l’environnement, à l’exception (art. 3 REAFIE) :

* d’une canalisation desservant un seul bâtiment, raccordée à un système d’égout, située à l’intérieur de la limite de propriété de ce bâtiment;
* d’un système de gestion des eaux pluviales qui reçoit des eaux usées d’origine domestique issues d’un ouvrage de surverse ou des eaux usées traitées;
* d’un équipement ou d’un dispositif de traitement d’eaux destiné à traiter des eaux autres que des eaux usées d’origine domestique et qui n’est pas exploité par une municipalité.